



AVIS PUBLIC 2025-009

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **7 avril 2025 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-0002 visant le 349, rue Manville Ouest, Val-des-Sources.

Nature et effets :

- Autoriser une hauteur de bâtiment complémentaire supérieure à celle du bâtiment principal tel que proscrit par l'article 7.3.6 du règlement de zonage 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 18^e jour de mars 2025.

Georges-André Gagné, greffier